

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par
pierre.garcia@directe.gouv.fr

Téléphone. : 02 38 77 68 49

Orléans, le 22 avril 2020

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Vous m'avez alerté sur les difficultés de trésorerie que rencontrent de nombreuses entreprises qui, après avoir procédé au paiement des salaires de mars, n'ont pas perçu les indemnités d'activité partielle qu'elles ont sollicitées.

Vous m'avez également signalé des situations qui ont conduit des entreprises à ne pas pouvoir enregistrer leur demande d'indemnisation d'activité partielle du fait de l'encombrement du site dédié à la gestion de ces indemnités.

Pour accompagner les entreprises concernées dans le règlement de ces situations, je vous prie de bien vouloir les inviter à faire connaître leurs difficultés auprès des unités départementales de la Direccte de leur département.

Pour répondre à ce besoin, un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour intervenir auprès de l'ASP et permettre un règlement de chaque situation.

Par ailleurs, je tiens à vous confirmer par la présente que, pour chaque entreprise qui en fera la demande, l'UD DIRECCTE de rattachement de l'entreprise pourra produire à son attention, selon le cas, deux types d'attestation :

- une attestation établissant que l'entreprise sollicite une demande d'indemnisation d'activité partielle, pour un nombre de salariés et d'heures donnés, qu'elle remplit les conditions pour bénéficier de cette indemnisation, et qu'elle est en attente d'un traitement de son dossier et d'une notification informatique lui confirmant cette indemnisation. Pour ce type de situation, l'UD DIRECCTE précisera sur cette attestation qu'elle s'attache à finaliser l'instruction de la demande dans les meilleurs délais,
- une attestation établissant que l'entreprise a sollicité et obtenu une indemnisation d'activité partielle, pour un nombre de salariés et d'heures donnés et que la mise en paiement de cette allocation est en cours. Ce document permettra à l'établissement bancaire de connaître le montant de l'indemnisation attendue, sachant que le délai moyen de règlement est de l'ordre de 10 jours à compter de la validation de la demande d'indemnisation.

Ces attestations pourront être remises aux organismes bancaires pour faciliter l'octroi d'autorisation de découvert.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assurer une large diffusion de ce courrier à vos adhérents ou ressortissants.

Le principe de ces attestations a été présenté au président de la Fédération bancaire française de la région Centre-Val de Loire qui a validé la démarche.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Pierre GARCIA

DESTINATAIRES

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre-et-Loire
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre-et-Loire
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret
Monsieur le Président de la Chambre régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret
Monsieur le Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de l'Ordre des Experts-Comptables Région Orléans
Monsieur le Président du MEDEF Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Fédération Française du Bâtiment – Région Centre
Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics du Centre
Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la CAPEB Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Centre-Val de Loire

Monsieur le Délégué régional de la Fédération Nationale des Transports Routiers Centre-Val de Loire

Madame la Présidente de l'Union des Entreprises de Proximité Centre-Val de Loire

Monsieur le Président de France Chimie Centre-Val de Loire

Madame la Présidente de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Région Centre

Madame la Présidente de l'Union des Architectes de la région Centre-Val de Loire